



Paris, le jeudi 24 octobre 2019

OBJET

Liminaire CFDT - CHSCT ministériel

Madame la présidente,

La prévention des risques professionnels et notamment des risques psychosociaux doit être une priorité à toute réorganisation. La **CFDT Finances** porte de nombreuses propositions et souhaite pouvoir travailler avec le ministère sur tous ces sujets pour défendre les droits des agents et leur construire de nouvelles garanties dans le cadre des restructurations en cours et à venir.

Ainsi, nous affirmons que la simple gestion comptable des effectifs ne démontrera jamais son efficacité. Il faut partir du travail pour ensuite attribuer des effectifs, et non l'inverse. Le travail doit être le centre de la politique ministérielle, qui doit enfin axer sa politique RH autour de la GPEC.

Le CHSCTM a travaillé sur les études d'impacts comme préalable indispensable à toute réforme. Les différentes directions du ministère, les OS et le SG se sont accordés sur des modèles de fiches d'impact. Pourtant, aujourd'hui, la DGFIP les oublie et présente des fiches lapidaires, trop RH et pas assez conditions de travail, oubliant des points essentiels comme l'explicitation d'une méthode d'aide aux directions locales pour décrire les impacts organisationnels des restructurations envisagées.

Nous demandons à toutes les directions d'appliquer le guide ministériel de conduite de projets dans l'intégralité de son contenu, et non pas d'en extraire certains aspects au gré des humeurs des chefs de service impactés.

La simple opposition aux projets et le boycott n'ont jamais fait avancer quoi que ce soit. En effet, la pratique de la chaise vide ne fait que prouver l'inutilité de l'instance même du CHSCTM que nous entendons défendre : on ne peut pas à la fois revendiquer la mise en œuvre de la prévention et en parallèle ne pas siéger aux instances dédiées aux conditions de travail.

La **CFDT Finances** fait donc le choix de dénoncer ces pratiques d'un autre temps et de continuer à porter ses propositions afin d'améliorer la vie des agents du ministère.

En tant qu'organisation syndicale représentative au sein de notre ministère, nous devons aujourd'hui jouer pleinement notre rôle dans les processus de négociation et de concertation, notamment sur la question des conditions de vie au travail des agents.

Les représentants **CFDT Finances**,
Amandine Tormento
Patrick Jean